

Compte rendu du Registre canadien des remplacements articulaires

Introduction

Nous avons le plaisir de vous présenter l'édition de l'été 2017 du Compte rendu du Registre canadien des remplacements articulaires (RCRA). Dans cette édition, nous fournirons de l'information sur la soumission des données au RCRA pour 2017-2018, et sur les projets en cours d'élaboration pour 2018-2019.

Changements à venir en 2018-2019

- Comme indiqué dans le bulletin d'information du 15 mars 2017, l'ICIS est en train d'apporter des changements au processus de soumission de données au RCRA. À partir du 1^{er} avril 2018, les données sur les prothèses utilisées pour les remplacements de la hanche et du genou seront soumises à la Base de données sur les congés des patients (BDGP), la principale base de données de l'ICIS sur les hospitalisations. Veuillez consulter le tableau de la page suivante pour connaître les éléments liés au RCRA qui seront inclus dans la BDGP.
- Une fois les données de 2017-2018 traitées, l'ICIS procédera au retrait de l'application Web de soumission de données et de production de rapports du RCRA à l'été 2018. La soumission des données sera alors effectuée dans la BDGP, sauf dans le cas des provinces qui ont pris des dispositions avec l'ICIS pour continuer à soumettre les fichiers électroniques à la base de données du RCRA.
- L'ICIS demandera à chaque autorité compétente de confirmer la méthode de soumission des données du RCRA qu'elle utilisera à compter du 1^{er} avril 2018. Nous fournirons d'autres renseignements à l'automne 2017 concernant la décision de chaque province et territoire.
- Les utilisateurs de l'application Web recevront sous peu de plus amples renseignements, notamment sur le téléchargement d'une copie des soumissions de données rétrospectives.



Lancements récents de produits du RCRA

Printemps 2017

- *Arthroplasties de la hanche et du genou au Canada : rapport annuel de 2014-2015 — Registre canadien des remplacements articulaires*
- *Arthroplasties de la hanche et du genou au Canada : Statistiques éclair 2015-2016 du Registre canadien des remplacements articulaires*
- *Documentation sur la qualité des données à l'intention des utilisateurs : Registre canadien des remplacements articulaires, données de 2015-2016*

Pour consulter ces produits et rapports, visitez la [page Web du RCRA](#).

Tableau Éléments de données liés au RCRA ajoutés à la BDCP à partir du 1^{er} avril 2018

Éléments de données de la BDCP	Description
Taille*	Taille du patient
Poids*	Poids du patient
Raison de la reprise	Raison principale de la reprise (p. ex. descellement aseptique, usure des surfaces d'appui, fracture de l'implant, infection, instabilité)
Identifiant de l'articulation	Relie l'intervention aux renseignements sur l'implant (jusqu'à 2 interventions)
Côté	Gauche, droit (nécessaire pour chirurgies bilatérales)
Composants utilisés	Hanche : fémoral, acétabulaire Genou : fémoral, tibial, rotulien
Renseignements sur le ciment (une étiquette par côté)	Nom du ciment, numéro de produit, numéro de lot
Fabricant (par composant)	Fabricant du composant
Numéro de produit (par composant)	Numéro de produit (aussi appelé numéro de référence, numéro au catalogue et numéro EDI ou GTIN) de l'implant
Numéro de lot (par composant)	Numéro de lot de l'implant

Remarque

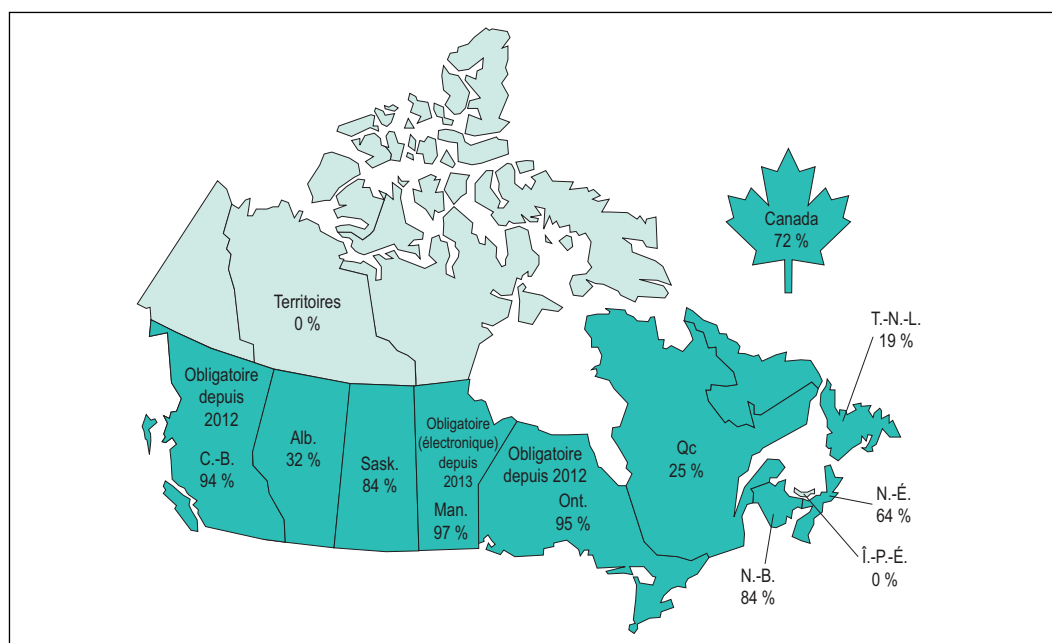
* Les données sur la taille et le poids seront saisies en tant qu'éléments de données facultatifs dans tous les enregistrements de la BDCP.

Voici d'autres renseignements importants concernant la mise en œuvre :

- À l'instar du système du RCRA, le système de la BDCP sera en mesure de recevoir les codes à barres balayés et d'en extraire les données requises liées aux produits.
- Les mises à l'essai de la version 2018 du système du fournisseur (BDCP) pourront être effectuées dès l'été 2017. Pour obtenir les spécifications préliminaires à l'intention des fournisseurs, veuillez écrire à aide@icis.ca.
- Des produits de formation sur la soumission de données pour 2018-2019 sont en cours de développement. Ils incluront entre autres un webinaire qui sera disponible avant le 1^{er} avril 2018.

Participation au RCRA

La saisie des données sur les prothèses de la hanche et du genou augmente sans cesse au Canada. La participation au RCRA a légèrement augmenté de 2015-2016 à 2016-2017, passant de 71 à 72 %. La soumission au RCRA est obligatoire en Ontario, au Manitoba et en Colombie-Britannique, alors qu'elle se fait sur une base volontaire dans les autres provinces et territoires.

Figure Participation au RCRA, 2016-2017**Remarque**

Cette figure présente une participation préliminaire, qui est déterminée en fonction du pourcentage d'enregistrements d'arthroplasties de la hanche et du genou soumis au RCRA comparé aux données soumises à la BDCP au cours de la même année. Au Québec, le dénominateur s'appuie sur les données soumises à la Base de données sur la morbidité hospitalière pour 2015-2016.

Rappel sur la qualité des données

Pour pouvoir être utilisées, les données du RCRA doivent respecter des normes élevées en matière de qualité. Veuillez accorder une attention particulière aux points suivants :

- N'inscrivez les renseignements personnels sur la santé que dans les champs prévus à cet effet.
- Évitez de saisir manuellement l'information sur les produits lorsque possible. Le balayage des codes à barres permet de saisir l'information sur les prothèses de façon plus rapide et efficace.
- Lors du balayage des codes à barres, activez le code d'identification et de saisie des données automatiques (code AIM) pour vous assurer que le système extrait correctement les numéros de produits dans la base de données du RCRA.
- Si vous saisissez manuellement les renseignements sur les produits du fabricant Zimmer (plutôt que de balayer le code), inscrivez le numéro EDI — et non le numéro de référence — au champ Numéro de produit.

Référez-vous au bulletin sur le [balayage des codes à barres pour le RCRA](#) pour connaître la marche à suivre pour saisir, à l'aide d'un lecteur de codes à barres, l'information qui figure sur l'étiquette des prothèses et des ciments. Puisque les étiquettes de ces produits ne sont pas normalisées dans l'industrie, les fournisseurs de données doivent s'assurer que le bon code à barres est balayé et que l'information se retrouve dans le champ approprié du RCRA (c.-à-d. Numéro de produit ou Numéro de lot).

Dates limites de soumission pour 2017-2018

Voici un aide-mémoire des dates limites des soumissions trimestrielles de données au RCRA pour 2017-2018 :

Date de l'intervention	Date limite de soumission finale au RCRA
Du 1 ^{er} avril au 30 juin 2017 (T1)	31 août 2017
Du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 2017 (T2)	30 novembre 2017
Du 1 ^{er} octobre au 31 décembre 2017 (T3)	28 février 2018
Du 1 ^{er} janvier au 31 mars 2018 (T4)	31 mai 2018 (date limite finale pour toutes les soumissions de 2017-2018)

Annexe : Texte de remplacement pour l'image

Le taux de participation global au RCRA a atteint 72 % au Canada en 2016-2017. Le taux de participation par province est le suivant :

- Terre-Neuve-et-Labrador, 19 %
- Nouvelle-Écosse, 64 %
- Nouveau-Brunswick, 84 %
- Québec, 25 %
- Ontario, 95 %
- Manitoba, 97 %
- Saskatchewan, 84 %
- Alberta, 32 %
- Colombie-Britannique, 94 %

L'Île-du-Prince-Édouard, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut n'ont pas soumis de données au RCRA.

À noter que l'Ontario et la Colombie-Britannique ont rendu obligatoire la soumission de données en 2012, et que le Manitoba a rendu obligatoire la soumission par voie électronique en 2013.



Renseignements sur les données :

rcra@icis.ca

